



S.I.V.O.S en Sapey

230, Route du Pont de la Pyle
39260 MAISOD
03.84.42.32.46
mairie@maisod.fr

Cadre réservé au contrôle de légalité

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 039-253906291-20251217-S_2025_0010-DE



Date de la convention :
09/ 12 / 2025

Date d'affichage :
09/ 12 / 2025

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 8
- Présents : 5
- Votants : 6

Votes :

- Pour : 6
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, les membres du Conseil Syndical du SIVOS en Sapey, régulièrement convoqués, se sont réunis en nombre légal dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Céline GROS.

MEMBRES PRÉSENTS :

Mme Céline GROS, Mme Delphine BARTHET, M. Jérôme SMANIOTTO, Mme Céline COLAS, M. Maxime BALLAUD.

ABSENT(S) AVEC POUVOIR : Mme Joëlle FRANTZ à M. Jérôme SMANIOTTO

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Mme Christelle CARROZ et M. Olivier GAMBEY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Delphine BARTHET

OBJET : PORTAIL FAMILLE : CONDITIONS RÉSERVATIONS ET TARIFS EN CAS D'ABSENCE

Madame la Présidente rappelle :

- La mise en place du Portail Famille depuis le 1er septembre 2025.
- Le Livret Portail Famille, qui précise les conditions d'utilisation et le règlement intérieur des services.

Madame la Présidente informe l'Assemblée que les parents demandent de ne payer que le repas, sans la part garderie, en cas d'absence de leur(s) enfant(s) hors délai d'annulation (7 jours) et que de nombreux enfants sont accueillis en garderie sans réservation malgré le fait que ce soit transcrit de manière explicite dans le règlement.

Madame la Présidente souligne l'importance des réservations préalable sur le portail famille pour organiser la journée des agents et ajuster le nombre de personnels nécessaires et propose de fixer un nombre d'accueil maximum / an / enfant sans réservation préalable sur le portail.

Elle expose à l'Assemblée de la nécessité de fixer par délibération :

- Les modalités tarifaires en cas d'absence hors délai réglementaire (7 jours).
- La limitation des accueils sans réservation à la garderie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'**UNANIMITÉ DÉCIDE** :

Tarif en cas d'absence hors délai réglementaire (7 jours) : Tarif du repas 8.30 € (comprenant Repas 4.80 € - Garderie 3.50 €)

- En cas d'annulation hors délai, la famille sera tenue de régler le prix du repas prévu, soit 4.80 €
- La part correspondant à la garderie ne sera pas facturée, soit 3.50 €
- **RAPPEL** que les repas non pris peuvent être récupérés par les parents auprès des agents de cantine.

Réservations garderie OBLIGATOIRE sur le Portail :

- **RAPPEL** qu'afin de garantir la bonne organisation du service, la réservation de la garderie est OBLIGATOIRE via le Portail

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme, La Présidente, Céline GROS



S.I.V.O.S En Sapey

Siège social : Mairie - Siret : 25390629100021
230, route du Pont de la Pyle 39260 MAISOD
03.84.42.32.36 mairie@maisod.fr